

Annexe 13B : FRAIS D'ETUDES

Article 11 du Règlement des études

1. Échéances de paiement

La participation à plusieurs activités d'enseignement donnant lieu à frais d'études, entraîne l'addition des frais prévus pour chaque activité.

Les étudiants réguliers non finançables sont soumis aux mêmes conditions financières que les étudiants finançables.

Pour les étudiants de condition modeste (revenus belges pour l'année fiscale 2019, avertissement extrait de rôle 2020), les frais d'études cumulés ne peuvent dépasser 374€, l'excédent éventuel étant remboursé (voir tableau en annexe).

Les étudiants boursiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont exemptés du paiement des frais d'études. Cette exemption s'étend, pour le paiement de la première tranche de 50€, aux étudiants qui ont introduit une demande de bourse et en fournissent la preuve.

Les frais d'études ne sont pas remboursables, à l'exception de l'étudiant qui renonce à son inscription à l'École avant le 1^{er} décembre et introduit auprès du secrétariat de l'établissement, conjointement à son renom, une demande de remboursement des frais d'études.

Les étudiants qui font un stage Erasmus à La Cambre sont soumis aux mêmes règles de paiement des frais d'études que les étudiants de la Cambre, au prorata de la durée de leur séjour (1 quadrimestre 50%, 2 quadrimestres 100%), à l'exception des frais estimés à la prestation.

Les étudiants de La Cambre qui partent en stage Erasmus sont exemptés des frais d'études, au prorata de la durée de leur séjour à l'étranger (1 quadrimestre 50%, 2 quadrimestres 100%), à l'exception des frais estimés à la prestation.

2. Liste et montant des frais

Inscription à l'épreuve d'admission

Montant forfaitaire : 25€

- frais d'impression
- frais d'affranchissement postal
- frais de téléphonie, télécopies permettant l'organisation logistique des examens
- fournitures des consommables de base (plâtre, terre, ...)

Cours artistique de soutien à l'option :

Montant forfaitaire pour les CASO du 1^{er} cycle : 35€

Atelier d'Architecture d'intérieur

- visite obligatoire d'expositions et de chantiers pour un montant forfaitaire de 25€.

Atelier de Céramique

- utilisation de matières premières (pigments, terre, ...) pour un montant de 60€
- pour les étudiants stagiaires dans l'Atelier, utilisation de matières premières pour un montant de 10€

Atelier de Communication visuelle et graphique

- visite obligatoire d'expositions, en Belgique ou en Europe, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, avec un plafond de 250€ maximum par année académique (paiement à la prestation).

Atelier de Design du livre et du papier

- visite obligatoire d'expositions, en Belgique ou en Europe, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix avec un plafond de 30€ maximum par année académique (paiement à la prestation).
- pour les étudiants de l'option, utilisation de consommables de base (fils, colles, ..) pour un montant de 40€.

Atelier de Design industriel

Montant forfaitaire : 40€

- utilisation de consommables de base
- participation aux frais des différents projets de l'Atelier pendant l'année (workshops, expositions,...)

Atelier de Design textile

- utilisation de consommables de base (fils, tissus, produits) pour un montant de 170 €
- visite obligatoire d'une collection privée pour les B1 selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix (paiement à la prestation).
- visite obligatoire d'expositions, en Belgique ou en Europe, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, avec un plafond de 250€ maximum par année académique (paiement à la prestation).

Atelier de Dessin

- visite obligatoire d'expositions ou autres activités *extra muros* selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, avec un plafond de 110€ maximum par année (paiement à la prestation).

Atelier d'Espace urbain

Montant forfaitaire : 50€ (visite d'expositions,...)

Atelier de Gravure et image imprimée

- pour les étudiants de l'option, utilisation de consommables de base (encres, feutre, produits chimiques, plaques de zinc, linoleum, etc.) pour un montant de 250€
- pour les étudiants stagiaires dans l'atelier de Gravure (1^{er} cycle), utilisation de consommables de base pour un montant de 35€ (paiement à la prestation)
- pour les étudiants stagiaires dans l'atelier de Sérigraphie (1^{er} cycle), utilisation de consommables de base pour un montant de 80€ (paiement à la prestation)
- visite obligatoire d'expositions, en Belgique ou en Europe, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, avec un plafond de 250€ maximum par année académique (paiement à la prestation).

Atelier de Peinture

- participation obligatoire à l'exposition des travaux de fin d'année pour un montant estimé à 50€ maximum (paiement à la prestation)
- utilisation de consommables (papier de verre, clous, agrafes, toiles, papiers, etc.) et de petit matériel technique pour un montant estimé à 50€.

Atelier de Photographie

- utilisation de consommables (lampes, fonds, papiers, etc.) pour un montant de 75€
- pour les étudiants de B1-B2-B3, participation obligatoire à l'exposition des travaux de fin d'année pour un montant estimé à 75€ maximum (paiement à la prestation).
- pour les étudiants de B1-B2, participation obligatoire à des visites culturelles, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix pour un montant estimé à 20€ (paiement à la prestation)

- pour les étudiants de B3, participation obligatoire à des visites culturelles, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix pour un montant estimé à 40€ (paiement à la prestation)
- pour les étudiants de B2, frais d'archivages du travail de collaboration avec l'Option Communication graphique pour un montant estimé à 30€ (paiement à la prestation)
- pour les étudiants de B3 et de Master, participation obligatoire à la Biennale de Venise, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, pour un montant estimé à 250€ (paiement à la prestation)

Atelier de Sculpture

Montant forfaitaire : 100€

- participation obligatoire à l'exposition des travaux de fin d'année
- participation aux frais des différents projets de l'Atelier pendant l'année (workshops, expositions,...)

Atelier de Scénographie

Montant forfaitaire : 25€

- participation obligatoire de tous les étudiants à 10 spectacles pour un montant maximum de 10€ par spectacle (paiement à la prestation).
- achat de matériel pour maquettes (carton, bois, PLA,...) pour un montant estimé à 150€ (paiement à la pièce)
- pour les étudiants de B3, participation obligatoire à l'exposition des travaux de fin d'année pour un montant estimé à 80€ (paiement à la prestation)

Atelier de Stylistique et création de mode

- participation aux coûts inhérents aux activités de l'Atelier (matériel, défilé, visites d'exposition, catalogues, vidéos,...) pour un montant de 500€

Atelier de Typographie

Montant forfaitaire : 40€ (impressions, publication annuelle,...)

- visite obligatoire d'expositions, en Belgique ou en Europe, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, avec un plafond de 250€ maximum par année académique (paiement à la prestation).
- utilisation de matériel typographique de composition manuelle (B1) pour un montant forfaitaire de 35€ (paiement à la pièce)
- utilisation de consommables de base (papier, etc.) pour les étudiants concernés de l'option Reliure (B1-B2-B3) pour un montant estimé à 30€ maximum (paiement à la pièce).

Atelier d'Accessoires

- participation aux coûts inhérents aux activités de l'Atelier (consommables, visites d'exposition,...) pour un montant de 450€ pour l'UE Atelier 1 et 250€ pour l'UE Atelier 2.